

Pour préserver le pouvoir d'achat de ses locataires et proposer un prix du mégawatt/heure durablement stable, Oise Habitat a fait le choix de raccorder 1 500 logements situés sur la commune de Montataire, via la commune de Nogent-sur-Oise, au centre de revalorisation énergétique de Villers-Saint-Paul géré par la SMDO



Photo : Studio Bruno Cohen

Signature d'une convention entre le SMDO, la commune de Nogent-sur-Oise et Oise Habitat

Se raccorder pour compenser l'arrêt de la cogénération

La cogénération consiste à faire fonctionner des moteurs à partir de gaz pour produire de l'électricité et de récupérer la chaleur des moteurs ; une source d'énergie en produit deux. En 2022, le contrat qui permettait de valoriser financièrement l'électricité produite via les installations de cogénération de la chaufferie de Oise Habitat auprès d'EDF s'arrête, réglementation oblige. Pour Oise Habitat, c'est 35 % de la production de chaleur impactée par la suppression de ce dispositif qui permettait de réduire le coût du mégawatt/heure aux locataires intégrés dans le périmètre de la délégation de service public de Oise habitat, dont notamment les locataires de Montataire.

Une production de chaleur mixte pour stabiliser le prix du mégawatt/heure

Du haut de ces 54 mètres, la cheminée de la chaufferie de la Cavée de Senlis à Creil a connu de nombreuses mutations pour s'adapter aux évolutions énergétiques. Depuis 2010, le site comprend deux chaudières bois qui produisent à elles seules 40 % de la production de chaleur avec un prix du MégaWatt/heure le moins de cher de France.

Pour apporter toujours plus de service tout en minimisant les charges, les chaudières bois sont couplées à 3 chaudières cogénération produisant et récupérant de l'électricité jusqu'alors rachetée par EDF ainsi que deux chaudières au gaz en appoint en cas de grand froid.

A ce jour, la production de la chaleur dépend donc de la mixité des installations

- 40 % issus du bois
- 25 % du gaz
- 35 % de la cogénération

Cependant, la fin du rachat de l'électricité par EDF à l'horizon 2022, impliquait à terme de faire payer aux locataires le prix comptant du mégawatt/heure.

C'est pourquoi, depuis 2 ans, Oise Habitat cherchait une solution de substitution. L'office s'est naturellement tourné vers un « producteur de chaleur » local, le centre de valorisation énergétique (CVE) de Villers-saint-Paul qui produit de l'énergie à partir des ordures ménagères de tous les habitants du département et des déchets d'activités économiques d'industriels.

Pour connecter ses locataires de Montataire à la chaleur produite par le CVE, il est nécessaire de la faire transiter par le réseau urbain de Nogent-sur-Oise lui même connecté au centre de revalorisation de Villers-Saint-Paul ; à charge de Oise Habitat de raccorder la chaufferie de Montataire depuis Nogent-sur-Oise.

Les travaux sont prévus fin du 2ème trimestre 2022 pour une mise en route début 2023.

Une interconnection des réseaux pour préserver le prix du chauffage et le pouvoir d'achat des locataires de Oise habitat

Aujourd'hui avec 19 km de réseau et 125 sous-stations, la chaufferie biomasse dessert près de 10 000 logements et équivalents. Grâce à la mutualisation des charges, ces installations ont permis de baisser les charges chauffage et eau chaude de 30 % pour les locataires chauffés collectivement sur l'Agglomération Creilloise.

Le chauffage collectif au bois apporte aux usagers le confort d'un chauffage économique, sûr et peu polluant puisque mêmes les fumées et cendres sont traitées pour être recyclées et réintroduites dans le circuit.

Grâce au raccordement entre la chaufferie de Montataire, le centre de revalorisation énergétique de Villers-St-Paul et le réseau de chaleur Nogent-sur-Oise, ce même service pourra être délivré aux locataires de Montataire qui bénéficiait jusqu'alors du prix mais pas de la chaleur dite renouvelable. Une nouvelle avancée pour Oise Habitat en matière de gestion énergétique, en lien avec les acteurs locaux de la production de chaleur.